



ELECTIONS COMUE : Jeudi 19 Novembre de 9h à 16h
Voter pour les listes SNESUP-FSU,
c'est choisir d'être représenté-e par des collègues engagé-es dans la
défense du service public et de ses personnels au sein de vos
établissements comme au niveau national !

LRU, Loi « Fioraso », nous ne sommes et ne serons pas dupes

La loi LRU « Libertés et Responsabilité des Universités » a organisé le pilotage managérial et financier des universités. Celles-ci sont maintenant, sous l'effet des politiques nationales d'austérité, poussées à procéder, par exemple, à des suppressions d'emplois, des restrictions de l'offre de formation, des coupes claires dans les subventions aux laboratoires, c'est-à-dire à dégrader la qualité du service public et les conditions de travail.

Les Communautés d'Universités et Etablissements (COMUE) chargées par la loi dite « Fioraso » de juillet 2013 de coordonner l'offre de formation et les stratégies de recherche instaurent une nouvelle strate de pilotage tenant les personnels encore plus éloignés des débats et des choix démocratiques. Interlocuteurs privilégiés de l'État et des collectivités territoriales, les COMUE pourront poursuivre la « rationalisation » à grande échelle.

Pour la coordination et la coopération. Contre la concurrence et la compétition

Il est essentiel de donner l'accès, sur l'ensemble de la région, à une offre de formation de qualité adossée à la recherche. Les logiques de course à l'excellence qui mettent en concurrence établissements et personnels, ne répondent pas à cet objectif. Nous revendiquerons une carte régionale des formations et un plan d'action stratégique de la recherche permettant le développement des missions de nos établissements et non une politique de « rationalisation » qui se résume à la fermeture de sites de formation ou de recherche, et participe à une plus grande concentration des moyens.

Une politique d'enseignement supérieur et de recherche définie par les établissements publics

La décision de faire entrer la FUPPL (la « Catho ») parmi les établissements membres de notre COMUE participe du mélange des genres public/privé et laïque/confessionnel que nous dénonçons. Cette constellation d'établissements privés confessionnels, recevant déjà des subventions publiques, va bénéficier de moyens publics supplémentaires (ceux de la COMUE) au moment même où l'argent public fait défaut pour assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le SNESUP-FSU poursuit donc son combat en vue d'annuler le décret d'approbation des statuts de la COMUE. Quelle que soit la délibération des juridictions saisies, **nos élu-es combattent l'ingérence du secteur privé dans la politique de la COMUE.**

Pour une formation des enseignants cohérente et de qualité

Après une succession de réformes qui l'ont destabilisée, l'ESPE, désormais composante de la COMUE, doit disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions. Nous accompagnerons et défendrons les personnels de l'ESPE, qui seront prochainement appelés à se prononcer sur leur transfert à la COMUE. Nos élu-es veilleront à ce que l'ensemble du personnel soit associé à l'élaboration et la mise en œuvre de la procédure.

Pour une rupture avec le fonctionnement actuel des instances héritées du PRES

L'actuel CA provisoire de la COMUE (qui est celui de l'ancien PRES) a fonctionné comme une chambre d'enregistrement de décisions portées par le bureau de la COMUE, sans retour vers les conseils des établissements.

Faites le choix d'être représenté-e par des élu-e-s qui :

- siégeront en toute indépendance vis à vis des directions d'établissement ;
- informeront l'ensemble des personnels sur les débats et les positions qu'ils prendront ;
- porteront des revendications sur la base des principes et valeurs du SNESUP-FSU ;
- défendront l'emploi et de meilleures conditions de travail.